



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe de recrutement de CPE

Note de commentaires concernant les épreuves d'admissibilité et d'admission

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe de recrutement de CPE sont modifiées. L'arrêté du 25 janvier 2021, publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Document d'accompagnement

1. Epreuve 1 d'admissibilité – Composition

La forme et les attendus de l'épreuve sont ceux de l'épreuve de maîtrise des savoirs académiques en vigueur jusqu'à la session 2021.

Les candidats sont invités à consulter les rapports du jury qui leur apporteront toutes les informations nécessaires à la préparation de l'épreuve.

2. Epreuve 2 d'admissibilité – Analyse d'une situation éducative

Deux exemples de sujets s'inscrivant dans la thématique de la « justice scolaire » et s'appuyant sur un même dossier documentaire sont proposés. Pour le second sujet deux exemples de deuxième partie sont présentés. Si le texte n'exclut pas que le candidat ait à traiter trois questions, il s'agit ici d'offrir aux futurs candidats et aux formateurs une plus grande diversité de types de questions possibles. Dans le contexte du concours, au regard du temps nécessaire à leur traitement, seule une des deux questions aurait été posée.

Le concours est un concours externe, il n'est donc pas attendu du candidat qu'il fasse la preuve d'une maîtrise professionnelle qui ne peut s'acquérir qu'au fil des années. En revanche, il doit faire la preuve de ses connaissances et de sa capacité à :

- se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation
- prendre du recul
- analyser les enjeux d'une situation et d'une problématique pour apporter une réponse argumentée et réaliste

Une expérience acquise par des stages, d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité, notamment dans le cadre d'une formation en alternance et des échanges avec des professionnels CPE mais aussi professeurs, personnels de direction et tout autre acteur du système éducatif sont de nature à permettre au candidat de se forger une représentation suffisamment précise du métier de CPE et être en mesure de répondre aux attendus cette épreuve.

Le candidat est invité à concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet en se positionnant au sein d'une équipe pédagogique et éducative.

• Pour la partie 1, il est attendu du candidat :

- La production d'un document de communication. Ce qui suppose :
 - Une qualité d'expression et une maîtrise des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe
 - Un fil conducteur clair, mis en évidence par l'annonce de la démarche, la présence de transitions mais aussi par une présentation soignée
 - La rédaction d'un document informatif répondant aux questions soulevées par une situation donnée.
 - Une approche synthétique mais qui met bien en évidence les différents enjeux du sujet et dimensions du sujet.
- Une production entièrement rédigée, comportant introduction, développement et conclusion.

- Une problématisation, celle-ci va au-delà de la simple formulation d'une question et rendre compte de la bonne compréhension des enjeux soulevés par le sujet. Le plan, les développements, la mobilisation des documents, l'apport de connaissances personnelles répondent à une problématique précise.
- Une exploitation de l'intégralité du dossier documentaire.
La diversité des documents doit conduire le candidat à mettre en perspective les informations relatives à l'établissement scolaire de référence, à développer une analyse appuyée tant sur les apports théoriques et les illustrations que les textes institutionnels. Les documents doivent être mis en relation, pour en souligner la complémentarité comme les divergences. La paraphrase est à écarter.
- **Pour la partie 2, il est attendu du candidat :**
 - Une analyse fine de la situation de l'établissement de référence. C'est à cette condition qu'il sera en mesure d'apporter une réponse pertinente à la commande qui lui est faite.
 - Une problématisation et des choix justifiés par des explications, voire des données chiffrées, qui éclairent sur les raisons et les objectifs des actions proposées. La pertinence de la réponse repose également sur la capacité du candidat à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.
 - Une réponse rédigée et structurée comportant une introduction et une conclusion. Toutefois, il est possible d'en mettre les différentes parties en évidence par des titres et sous-titres. De même le candidat peut intégrer une liste, un schéma, un tableau, une infographie ou tout autre document d'appui ou de présentation, mais il est indispensable de l'accompagner d'explications rédigées qui permettront au correcteur d'en apprécier la pertinence. Dans ce type de document les formulations doivent être explicites.
 - Une réponse systémique qui mette bien en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet : inscription de la proposition et de la démarche adoptée dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ; partenariats (internes ou externes) envisagés ; enjeux en termes pédagogiques et éducatifs, de positionnement du CPE ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement...

3. Epreuve 1 d'admission

Pour cette épreuve le candidat dispose :

- D'un dossier documentaire proposé par le jury : il permet au candidat d'identifier les enjeux du sujet de façon à cerner les contours de la commande qui lui est faite et à être en mesure d'élaborer une problématique. Il doit également servir d'appui à l'argumentation. Le jury sera attentif à son utilisation et à leur bonne compréhension.
- D'un accès à internet permettant :
 - d'élargir les ressources mobilisables pour appuyer la démonstration. Le jury interrogera le candidat sur ses choix de navigation et de documents.

- de concevoir la production demandée et de la communiquer à la commission qui interrogera le candidat. Le jury veillera à ce que cette production soit bien personnelle.

Le sujet est contextualisé par des précisions apportées sur l'établissement, dans le libellé ou dans les documents. Il peut s'agir, à titre d'exemples, de préciser la nature de l'établissement, son inscription dans un réseau d'éducation prioritaire, une cité éducative, un dispositif tel que les cordées de la réussite, une problématique particulière rencontrée par l'équipe éducative ou encore des informations sur la composition de cette équipe ou plus précisément celle de vie scolaire. Ces informations sont importantes car elles obligent le candidat à contextualiser sa réponse et doit éviter l'écueil, sanctionné, de plans types qui révéleraient une incapacité à percevoir les spécificités d'une situation et à concevoir un projet.

La nature de la production attendue est précisée dans le sujet. Elle sert de support à la présentation orale. Il ne s'agit donc pas de décrire la production, le jury en disposera, mais de tirer profit des vingt minutes d'exposé pour expliquer les choix qui ont présidé à son élaboration, le cadre dans lequel elle s'inscrit, les objectifs visés et justifier la forme choisie au regard du public visé. Une introduction doit conduire le candidat à exposer les enjeux soulevés par la situation éducative qui lui a été soumise et la problématique choisie, le développement suit un fil conducteur clair qui aura été annoncé, la présentation s'achève par une conclusion qui répond à la problématique.